

LA DIALYSE PÉRITONÉALE



Ce que vous devez savoir à son sujet

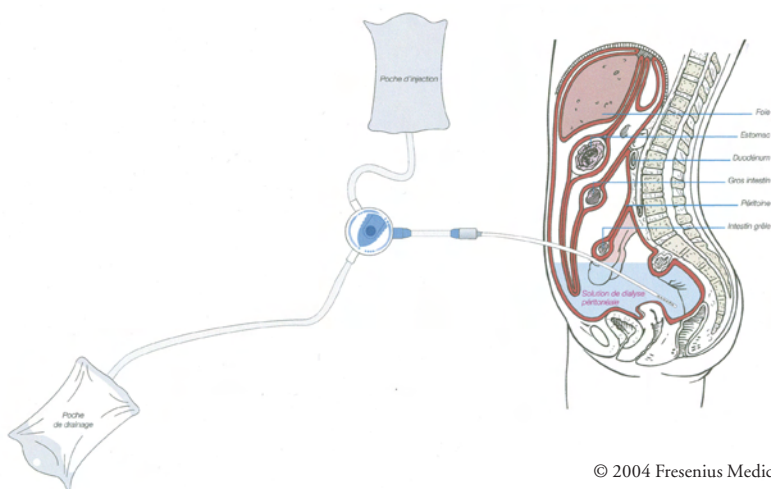
Pour vous, pour la vie

La dialyse péritonéale

Vous êtes atteint d'insuffisance rénale chronique sévère. Les médicaments et la diète ne suffisent plus. Vous avez besoin d'un traitement de remplacement de la fonction rénale. Heureusement, il existe un mode de traitement simple et facile à apprendre que vous pouvez faire vous-même à la maison.

C'est la dialyse péritonéale.

La dialyse péritonéale utilise une membrane naturelle de l'organisme, celle de la cavité abdominale, pour éliminer les déchets et le surplus d'eau et de sel. On place un petit tube de plastique très souple à travers la paroi abdominale pour avoir accès à la cavité du ventre. La cavité abdominale est vidée puis remplie à nouveau 4 fois par jour, d'une solution dans laquelle les déchets s'accumulent.



Cette vidange et ce remplissage se font en moins de 30 minutes. Durant ce temps, le patient peut faire certaines activités comme manger, lire, regarder la télévision...

La dialyse péritonéale peut être pratiquée manuellement ou à l'aide d'un appareil automatisé, selon les propriétés de votre membrane et vos activités.

À qui s'adresse la dialyse péritonéale ?

À toute personne atteinte d'insuffisance rénale chronique terminale, sauf s'il y a une contre-indication médicale.

D'autant plus si elle :

- possède la capacité et la volonté d'apprendre ;
- désire s'impliquer activement au niveau de son traitement ;
- désire améliorer sa qualité de vie (voyager, travailler, etc.) ;
- a une bonne dextérité manuelle ;
- a une bonne vision ;
- dispose d'un espace de rangement à domicile.

Les avantages de la dialyse péritonéale

Une amélioration de votre qualité de vie

- Ce traitement est effectué à l'extérieur de l'hôpital (à la maison, au travail, au chalet, au camping ou chez des amis).
- Pas besoin de se rendre dans une unité de dialyse 3 fois par semaine pour le traitement donc moins de temps perdu en déplacement et en attente, surtout durant l'hiver et ses tempêtes de neige.
- Vous pouvez modifier partiellement votre horaire de traitement selon vos activités.
- Le matériel de dialyse est transportable, ce qui vous permet de voyager.
- La dialyse péritonéale permet un régime alimentaire plus libéral qu'en hémodialyse.

Sécurité du mode de traitement

- Le traitement continu évite l'accumulation de déchets d'eau et de sel. Il est mieux toléré par votre organisme, donc mieux pour votre coeur et vos vaisseaux.
- La dialyse péritonéale ne requiert aucune aiguille.
- Aucune circulation externe de sang. La dialyse péritonéale préserve les veines et les artères de vos bras contrairement à l'hémodialyse.
- Moins d'exposition à des germes présents en milieu hospitalier, par exemple : la bactérie C. difficile ou d'autres bactéries résistantes aux antibiotiques.
- Meilleure stabilité et contrôle de la pression artérielle.
- La dialyse péritonéale préserve le fonctionnement rénal résiduel même s'il est minime. Vous continuez à uriner plus longtemps ce qui vous permet de boire un peu plus.
- Si vous êtes diabétique, les glycémies seront souvent plus stables. L'insuline peut être injectée dans la solution de dialyse donc pas d'injections sous-cutané.

Suivi de la clientèle

Les suivis se font à toutes les 5 à 8 semaines par un néphrologue et les infirmières de la clinique de dialyse péritonéale.

Une équipe multidisciplinaire est en place pour répondre à vos besoins et ceux de votre entourage.

Au besoin, vous pourrez également rencontrer :
la nutritionniste, le pharmacien, la travailleuse sociale.

En tout temps, les infirmières du programme sont disponibles pour répondre à vos besoins.

Tél. : 514-252-3400, poste 3320

Télécopieur : 514-251-5254

Bibliographie

Fondation canadienne du rein.

Adresse URL : http://www.reinquebec.ca/fr/index_fr.htm

Wood, M (Ed.). *Normes de pratique infirmière en néphrologie et Recommandations sur la pratique infirmière en néphrologie*. Barrie, ON : Association canadienne des infirmières et infirmiers et des technologues de néphrologie (ACITN), 2008. Adresse URL : [http://www.cannt.ca/en//files/Normes_pratique_infirmiere ACITN 2008.pdf](http://www.cannt.ca/en//files/Normes_pratique_infirmiere_ACITN_2008.pdf)

Brochure rédigée par :

Sylvie Bureau, inf. clin.

Nicole Mathieu, inf.

Sylvie Leclerc, CCSI

Collaborateur :

Dr Denis Ouimet, néphrologue

[illegible]

[illegible]



Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Adresse postale

5415, boul. de l'Assomption
Montréal QC H1T 2M4

Téléphone : (514) 252-3400

www.maisonneuve-rosemont.org

Tous droits réservés

©HMR; Programme clientèle de Médecine, 2009

CP-MED-081